



APIRG/13-WP/7

10/04/01

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION
ET DE MISE EN OEUVRE (APIRG)
TREIZIEME REUNION
(Sal, Cap Vert, 25-29 juin 2001)

Point 4

de l'ordre du jour : Questions de navigation aérienne

4.8 Examen du rapport de la cinquième réunion du Sous-Groupe de météorologie (MET/SG/5)

(Note présentée par le Secrétariat)

Sommaire

Cette note présente le rapport de la 5^{ème} réunion de MET/SG. Le Sous-Groupe a passé en revue la suite donnée aux diverses conclusions et décisions d'APIRG.

La réunion a en outre examiné les questions relatives au WAFS dans la Région AFI, au système d'échange de bulletins météorologiques (AMBEX), à la fourniture de renseignements météorologiques consultatifs sur les cyclones tropicaux et les nuages de cendres volcaniques dans la Région AFI ainsi que la liste des carences et lacunes dans le domaine de la météorologie.

1. Introduction

1.1 La cinquième réunion du sous-groupe de météorologie (MET/SG/5) s'est tenue du 23 au 25 Octobre 2000 à Dakar, Sénégal, au Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale. La réunion a enregistré la participation de 33 délégués représentant 23 Etats et deux (2) organisations internationales.

1.2 Il convient de noter que le Sous-groupe a consigné ses actions sous forme de Conclusions et de Décisions. Outre l'adoption du rapport, il est demandé à l'APIRG de donner formellement suite aux Conclusions qui lui sont soumises pour examen, à l'Appendice A à la présente note.

2. Examen des Conclusions et Décisions d'APIRG

2.1 Au titre de ce point, le Sous-groupe a noté les mesures prises et les progrès enregistrés jusque là quant à la mise en oeuvre des conclusions et décisions formulées par les première, deuxième, troisième et quatrième réunions de MET/SG, dont le groupe APIRG a fait siennes. La décision suivante a été formulée:

Décision 13/- : Suite donnée aux conclusions et décisions

Il est décidé de mettre de toute urgence l'accent sur la suite donnée aux conclusions et décisions relatives à l'exploitation du système AMBEX et du WAFS.

3. Le WAFS dans la Région AFI

3.1 Le Sous-groupe a examiné l'état de mise en oeuvre du WAFS dans la Région AFI en particulier le Système de Distribution par Satellite des informations relatives à la navigation aérienne (SADIS) fourni par le Royaume-Uni comme partie intégrale du réseau fixe aéronautique de L'OACI. La réunion a également examiné les besoins AFI en produits du WAFS et le plan AFI de transition et les procédures vers la phase finale du WAFS en mettant l'accent sur la partie du plan concernant la formation. Le Sous-Groupe a également discuté de la suppression des messages WINTEM du Plan AFI ANP/FASID et a pris les actions suivantes:

Décision 13/- : Création d'une Equipe de travail sur l'utilisation de codes GRIB et BUFR

Il est décidé de créer une Equipe de travail dont le mandat, le programme de travail et la composition sont donnés à l'Appendice A. Elle a pour objet d'aider les usagers AFI du SADIS à tirer le meilleur parti des codes GRIB et BUFR.

Conclusion 13/- : Suppression des messages WINTEM des documents ANP/FASID

Il est conclu que soit supprimée toute référence aux messages WINTEM dans le Plan de navigation aérienne (ANP) et le FASID AFI

4. Système d'échange de bulletins météorologiques (AMBEX) dans la Région AFI

4.1 Sous ce point, le Sous-groupe a examiné le fonctionnement du système AMBEX et a discuté des difficultés affectant les échanges AMBEX, les besoins d'échange des METAR et leur inclusion dans l'AMBEX. En vue d'améliorer les échanges OPMET, la réunion a recommandé l'établissement de deux banques de données OPMET dans la Région AFI situées aux TCC abritant une station SADIS bi-directionnelle notamment à Dakar et Johannesburg. Nairobi étant à considérée ultérieurement. Le Sous-groupe a recommandé que le Manuel AMBEX soit amendé pour refléter les changements relatifs à l'Amendement 72 de l'Annexe 3 concernant les indicatifs de codes METAR/SPECI et TAF.

Conclusion 13/- : Inclusion de l'échange des METAR dans le système AMBEX

Il est conclu que le besoin d'échange de METAR soit inclus dans le Système AMBEX.

Conclusion 13/- : Création de banques de données à Pretoria et Dakar

Il est conclu que deux banques de données OPMET soient créées, l'une à Pretoria, l'autre à Dakar pour desservir la Région AFI.

Décision 13/- : Amendement du Manuel AMBEX en vue de refléter les indicatifs de codes METAR/SPECI et TAF

Il est décidé que soit amendé le Manuel AMBEX pour refléter les changements liés à l'Amendement 72 de l'Annexe 3 sur l'indicatif de codes METAR/SPECI et TAF.

5. Fourniture d'avis de cyclones tropicaux et de cendres volcaniques pour la Région AFI

5.1 Au titre de ce point, le MET/SG a examiné les progrès réalisés et l'état de mise en oeuvre du centre d'avis de cyclones tropicaux (TCAC) de la Réunion (France) et le centre d'avis de cendres volcaniques (VAAC) de Toulouse, tous les deux désignés pour servir la Région AFI. La réunion a noté que les centres fonctionnent de façon satisfaisante, cependant elle a indiqué le besoin d'avoir des moyens de communications plus performants entre les centres de veille météorologique (MWO) et les centres régionaux de contrôle (ACC) d'une part et le centre d'avis de cendres volcanique VAAC de Toulouse d'autre part.

.../...

6. **Liste des carences et déficiences dans le domaine de la météorologie**

6.1 Le Sous-groupe a passé en revue et mis à jour la liste des carences et déficiences dans le domaine de la météorologie sur la base de la méthodologie adoptée par le Conseil de l'OACI concernant l'identification, l'évaluation et le compte rendu des carences et lacunes dans les systèmes de navigation aérienne dans la Région AFI. Le WP/13 donne les détails sur la liste des carences et lacunes dans le domaine MET.

7. **Projet de document de mise en oeuvre des installations et services (FASID) Afrique-Océan Indien - Partie VI - Météorologie (MET)**

7.1 Le Sous-groupe a été informé que le travail sur ce sujet a été complété dans les deux langues, anglais et français et a été soumis pour impression - voir WP/9.

8. **Mandat, futur programme de travail et composition du Sous-Groupe de Météorologie**

8.1 La réunion a examiné le mandat, le programme de travail et la composition du MET/SG qui figurent en Appendice B.

9. **Questions diverses**

9.1 Sous ce point de l'ordre du jour, le Sous-groupe a exhorté ses membres à continuer à produire un travail de qualité notamment en préparant et présentant des notes de travail sur les points de l'ordre du jour des réunions.

10. **Suite à donner par l'APIRG**

10.1 **Le Groupe APIRG est invité à :**

- a) prendre acte du rapport de la 5ème réunion de MET/SG ;
- b) donner suite aux conclusions de cette cinquième réunion, lesquelles sont données ci-dessus ; et

.../...

- c) faire siens le mandat, le futur programme de travail et la composition de MET/SG.

Appendix A

Projet de Mandat de l'Equipe de travail sur l'utilisation des codes GRIB et BUFR, instituée par le Sous-groupe MET

Genèse

L'un des objectifs de la phase finale du WAFS, convenu dans le cadre du Sous-groupe du WAFS, est de mettre éventuellement un terme à la diffusion des cartes T4 via le SADIS. Si cette diffusion des cartes T4 cessait, cela permettrait de réduire de manière sensible les deux volumes de données transmises et partant, les frais de transmission liés à la diffusion via le SADIS.

Toutefois, la cessation de la diffusion des cartes T4 n'est possible que si tous les Etats récepteurs du SADIS sont à mesure de produire des cartes du WAFS à partir des éléments GRIB et BUFR du SADIS.

Comme l'on prévoit actuellement de cesser de diffuser les cartes T4 en 2004 (?), il importe de s'assurer que tous les Etats récepteurs du SADIS pourront décoder, comme il se doit, les messages GRIB et BUFR à des fins opérationnelles avant que cette cessation ne devienne effective.

Afin de s'assurer que tous les Etats pourront décoder valablement les messages GRIB et BUFR, l'Etat fournisseur du SADIS a proposé que chacune des 4 Régions de l'OACI sous l'empreinte satellitaire du SADIS crée une Equipe de travail ayant le mandat suivant :

Mandat

Elaborer et maintenir, de concert avec l'Etat fournisseur du SADIS, un plan régional de transition en vue du décodage, pour les besoins opérationnels, des éléments GRIB et BUFR au niveau de la Région AFI :

Programme de travail

- i) Ce plan devra identifier au moins :
 - a) Les Etats de la Région bénéficiaires du service SADIS ;
 - b) La capacité actuelle de chacun des Etats identifiés en matière de décodage des GRIB et BUFR ;
 - c) Le niveau requis, la forme d'assistance technique et le type de formation dont la région a besoin afin de cesser la diffusion des cartes T4 ;
 - d) Etablir un mécanisme permettant de déterminer quand tous les Etats de la Région

.../...

seront prêts pour cesser toute diffusion de cartes T4 précitées.

- ii) Exercer, comme il se doit, un contrôle sur le mécanisme visé ci-dessus ;
- iii) Promouvoir et gérer, avec le concours de l'Etat fournisseur du SADIS, un programme de formation en matière de décodage des GRIB et BUFR à la mesure des besoins de la Région.

Appendix A-2

2

- iv) Faire rapport au Sous-groupe de la Météorologie (MET/SG) sur les dispositions prises par la région pour que cesse la diffusion des cartes T4.

Composition : Kenya, Royaume Uni, Sénégal et ASECNA.

MANDAT, PROGRAMME DE TRAVAIL ET COMPOSITION DU SOUS-GROUPE DE METEOROLOGIE (MET/SG)

1. Mandat

1. S'assurer que les installations et les services de météorologie sont suffisants pour répondre aux nouvelles exigences de la technologie dans le domaine de la navigation aérienne, et soumettre à l'APIRG, si nécessaire, des propositions que les Etats pourront mettre en oeuvre.
2. Inventorier, Etat par Etat, les lacunes et les carences qui constituent un obstacle majeur à la fourniture d'installations et de services météorologiques fiables et efficaces, pour répondre aux besoins de la navigation aérienne dans la région AFI et recommander des mesures précises pour y remédier.

2. Programme de travail

No.	Tâche	Priorité	Date prévue
1	Tenir à jour, pour chaque Etat, une liste détaillée des carences spécifiques des installations pour la mesure des paramètres atmosphériques tels que le vent de surface, la pression, la visibilité/portée visuelle de piste, la base des nuages, la température et point de rosée considérés comme critiques pour la sécurité des vols.	A	Continue
2	Contrôler les échanges de données OPMET à travers le système AMBEX dans la région AFI et entre la région AFI et les régions ASIE/PACIFIQUE et EUR	A	Continue
3	Planifier, en collaboration avec le Sous-Groupe COM de l'APIRG, la mise en place d'échanges OPMET inter régionaux efficaces	B	APIRG/13
4	Etudier la possibilité d'inclure d'autres informations OPMET dans le système AMBEX en plus des échanges de TAF et AIREP	B	APIRG/13
5	Etudier l'incidence du SADIS sur le système AMBEX et en particulier la possibilité de l'inclusion des METAR (AFI/7 Rec. 8/4 b)	A	Continue
6	Contrôler le degré de mise en oeuvre des stations VSAT pour la réception des produits du WAFS (AFI/7 Rec. 14/12)	B	Continue
7	Etudier et déterminer les échanges OPMET nécessaires au niveau des stations VSAT bidirectionnelles du SADIS dans la Région AFI.	A	Continue

.../...

8	Contrôler la qualité des cartes du WAFS de temps significatif de niveaux supérieur et inférieur et informer le WAFC de Londres selon le cas	B	APIRG/13
9	Contrôler la mise en oeuvre des procédures régionales relatives à la publication des avis concernant les cendres volcaniques et les cyclones tropicaux (AFI/7 Rec. 7/3 et 7/4)	A	Continue
10	Vérifier continuellement le contenu des Tableaux MET 1A ET 1B et des Tableaux MET 2 et MET 2A, pour s'assurer qu'ils restent valables compte tenu des besoins de l'exploitation, et formuler des propositions pour les mettre à jour, si nécessaire.	B	Continue
11	Revoir les procédures météorologiques régionales contenues dans l'introduction à la Ite Partie - Météorologie - du Plan de navigation aérienne pour la région AFI, ainsi que les questions relatives à la météorologie qui sont abordées dans d'autres parties du Plan, et les Procédures complémentaires régionales MET (Doc 7030) à la lumière des procédures suivies dans les autres régions, et proposer des amendements au besoin en coordonnant cette action avec les autres Sous-Groupes de l'APIRG concernés.	A	Continue
12	Suivre l'évolution des systèmes CNS/ATM du point de vue des besoins météorologiques dans la région AFI	B	Continue
13	Elaborer des lignes directrices pour l'utilisation des codes GRIB et BUFR dans la Région AFI	A	Continue

Explications des priorités

- ii Haute priorité: tâche qui doit être accomplie de toute urgence
- ii Priorité intermédiaire : tâche à entreprendre dès que possible, mais sans porter préjudice aux tâches de priorité A
- ii Faible priorité : tâche qu'il faut accomplir lorsque le temps et les ressources disponibles le permettent, mais sans porter préjudice aux tâches de priorité A et B.

ii Composition

Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Espagne, Ethiopie, France, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Maroc, Niger, Nigéria, Royaume Uni, Sénégal, Tunisie, Zambie, ASECNA et IATA.

C:\My Documents\Yvonne\Apirg French version\WP7_fre.wpd